

ANEL. L'union fait la force

Isabelle Beaulieu

Numéro 163, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83198ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaulieu, I. (2016). ANEL. L'union fait la force. *Lettres québécoises*, (163), 14–17.

ANEL

L'union fait la force

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Le milieu du livre est en constante évolution. Pour une association d'éditeurs comme l'ANEL, on se l'imagine assez bien, les défis sont de taille et les embûches ont dû plus d'une fois parsemer la route de ces ardents défenseurs du livre québécois et franco-canadien. D'ailleurs, quand on jette un œil sur le passé, l'histoire nous le raconte.

C'est bien connu, en unissant nos forces, nous décuplons la portée de nos actions. Cela est d'autant plus vrai dans les milieux plus fragiles comme le sont ceux du livre et de l'édition. Engendrée par le fusionnement de l'Association des éditeurs (ADE) qui a été fondée en 1943 et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (SEMSQ) qui pour sa part a vu le jour en 1960, l'Association nationale des éditeurs de livres, communément appelée l'ANEL, est créée en 1992. Près de vingt-cinq ans plus tard, le regroupement est toujours vivant, c'est donc dire qu'il répond à un besoin.

Ce qui inquiète n'est pas le contenu des livres d'ici, riche et de qualité, mais bien sa représentativité, ici comme ailleurs. Chacun cherche les moyens de joindre les lecteurs, de trouver les ressources nécessaires pour y parvenir, de respecter tous les collaborateurs qui permettent la naissance et la vie d'un livre, à commencer par faire respecter le droit d'auteur. On peut alors penser que la diversité de la proposition éditoriale peut mener à une plus grande diversité d'idées, d'assistances et de collaborations. Personne ne peut s'opposer à d'aussi belles vertus. Malgré cela, l'unification des deux parties ne s'est pas faite sans heurts.

UN PREMIER DÉBUT

À la fin des années 1980, l'édition scolaire était en grande forme ; il y avait une demande pour de nouveaux produits et des programmes qui favorisaient l'essor de ce type de livres, si bien que certaines boîtes allaient chercher un chiffre d'affaires non négligeable.

Il y avait une question de pouvoir à l'époque, explique Hervé Foulon, qui fut président à la fois de la SEMSQ (1986 à 1989) et de l'ADE (1990-1991) et qui était favorable à la fusion. D'un côté, les éditeurs littéraires, bien que plus nombreux, avaient peur de perdre leur pouvoir face à la taille des entreprises, donc du pouvoir financier qu'avaient certains éditeurs scolaires, et les éditeurs scolaires, eux, avaient peur de perdre leur pouvoir par rapport au nombre de représentés des éditeurs littéraires.

Monsieur Foulon était de ceux qui croyaient qu'il valait mieux se concentrer sur les points communs plutôt que de voir ce qui pouvait différencier chacun des partis, différences qui existaient par ailleurs à l'intérieur même de chaque section. « Il y a tout un cheminement qu'il a fallu faire pour démontrer que c'était dans l'intérêt de tout le monde, tout en respectant les spécificités de chacun », ajoute-t-il.

Obtenir l'unanimité n'était pas possible, si bien que l'union se fit, mais les deux genres restaient distincts. Au début des années 2000,

les éditeurs scolaires avaient trouvé des compromis avec le ministère de l'Éducation tout en gardant une distance inquiétante par rapport à leur association, rappelle Denis Vaugeois, président de l'ANEL de 2000 à 2004. Il en résulta d'ailleurs la formation de trois sections (scolaire, générale et littéraire) qui eurent toujours du mal à travailler ensemble. [La troisième section fut créée en juin 2003.] L'ANEL perdit des membres. Les éditeurs littéraires étaient les plus critiques face à leur association¹.

Finalement, les sections seront abolies pour faire place à un véritable front commun, honorant ainsi le but premier de l'Association qui était de se donner du poids pour augmenter l'incidence des réalisations de tous ses membres. Richard Prieur, l'actuel directeur général, traduit bien l'importance de ce moment :

Le point tournant dans l'histoire récente de l'ANEL se situe en avril 2012, quand les membres de l'Association ont décidé de modifier son règlement général, d'abandonner la structure par sections et de changer la composition du conseil d'administration. De ce fait, plus d'une vingtaine de maisons d'édition littéraire [...] prirent la décision de revenir massivement à l'ANEL.

DÉFIS NOMBREUX

Forte aujourd'hui de ses 106 membres qui rassemblent 140 maisons et regroupements de maisons d'édition québécoises et franco-canadiennes, l'Association peut se targuer d'une considérable représentativité qui a les reins solides quand vient le temps de se prononcer sur différents enjeux. Comme ils font office de pont entre l'auteur et son éventuel lectorat, les éditeurs sont bien placés pour déceler les besoins des acteurs du milieu du livre. Ils sont cependant tenus de suivre l'évolution afin d'être toujours dans la course. C'est ce que croit fermement Nicole Saint-Jean, présidente de l'ANEL depuis septembre 2014 :

Les éditeurs doivent s'adapter aux changements dans l'environnement (c'est ma marotte). Nous n'avons jamais été dans une période si changeante, et ce, dans toutes les sphères (des technologies de production, des supports de lecture, de la promotion, des changements législatifs, des modifications aux règles du marché).

En effet, les défis sont nombreux, mais ils éperonnent plus les éditeurs qu'ils ne les découragent. Chacun des intervenants, en racontant son parcours et ses réalisations, a mentionné ou a du moins fait transparaître sa ferveur et sa passion pour la cause. Plus qu'une question de réussite ou de marché, la première raison de leur engagement est le capital social que représente la littératie dans une société. C'est d'ailleurs une des valeurs avouées de l'ANEL : l'accès universel au livre comme soutien à la connaissance et outil d'apprentissage. Plus spécifiquement, Hervé Foulon évoque le livre et tout ce qui l'entoure comme un véritable enjeu de société : « Il y a un taux d'analphabétisme, voire d'illettrisme, qui est beaucoup trop important au Québec. Si on arrive à faire diminuer ce taux d'illettrisme, c'est évident qu'on augmentera d'autant notre marché. » Il y a l'élargissement du bassin de lecteurs potentiels qui constitue un avantage, mais pas que ça.

C'est important pour le marché du livre, mais aussi pour la société en général. On sait que toute personne lettrée a beaucoup plus de chances de réussite, qu'elle soit professionnelle ou générale. C'est important au niveau de la démocratie. Comment peut-on espérer que quelqu'un puisse s'impliquer d'une manière active dans des projets de société ou politiques, quels qu'ils soient, sans avoir les compétences pour juger de textes ou de contenus, poursuit M. Foulon.

Le livre ne se limite donc pas à son seul nom.

candidatures pour des bourses de déplacement offertes par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) grâce à une entente avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ).

NOUVELLE CLIENTÈLE

Karine Vachon, directrice des salons et des foires pour Québec Édition depuis sept ans et directrice générale adjointe de l'ANEL, nous fait part d'une certaine perception de notre littérature en terres étrangères et de l'évolution de la réception :

Ce qu'on remarque beaucoup, c'est qu'il y a quelques années les gens venaient chercher un Québec du terroir, un Québec traditionnel, des sagas historiques, mais, depuis quelques années, il y a vraiment une curiosité pour la littérature contemporaine, un intérêt à découvrir une littérature différente, qui est à la fois nord-américaine et française.

Ce constat est probablement une preuve supplémentaire du travail de représentation effectué depuis le début des diverses missions, comme l'est aussi la visite de plusieurs fidèles qui reviennent au stand d'année en année et de ceux qui viennent faire le plein d'œuvres québécoises et repartent avec une réserve pour les prochains mois. Ce travail de représentation consiste en fait à proposer ce qui nous distingue, mais en faisant en sorte que chacun puisse se sentir concerné. Il y a également les gens qui sont déjà venus au pays et qui, à travers les livres, veulent revoir le Québec. Quant au chiffre d'affaires, il est plutôt stable depuis quelques années, ce qui a l'heur de satisfaire l'équipe de Québec Édition puisque plusieurs exposants ont connu récemment une baisse de leurs revenus.

FAIRE DES AFFAIRES À L'ÉTRANGER

Les foires, elles, sont des rencontres professionnelles, des occasions d'affaires pour créer des relations avec ses homologues. Le comité organise également des activités de jumelage avec d'autres pays pour tenter de mettre les gens en relation. Deux ou trois fois par an, il planifie des missions plus spécifiques avec un groupe d'éditeurs.

Par exemple, on est allés en septembre dernier à Göteborg en Suède avec sept éditeurs, nous informe M^{me} Vachon. On a réservé des tables dans le Centre de droits du salon et les éditeurs ont organisé des rencontres avec plein d'éditeurs de la Scandinavie pour essayer de vendre des droits ou pour eux-mêmes acheter des œuvres pour les publier au Québec en traduction. Ces missions-là permettent d'en apprendre un peu plus sur un marché donné, de faire des contacts pour avoir des retombées en termes de vente de droits. Ensuite, on fait un rapport qui est disponible à l'ensemble des éditeurs pour que tout le monde puisse profiter de l'expérience acquise sur place.

Enfin, à l'occasion du Salon du livre de Montréal, Québec Édition élabore un programme de *fellowship* qui s'appelle « Rendez-vous ». Sortes de mini-foires ciblées, les programmes de *fellowship* existent partout dans le monde. De Buenos Aires en Argentine à Sydney en Australie en passant par Jérusalem en Israël ou Sharjah dans les Émirats arabes unis, ils sont vraiment une tendance actuelle dans l'édition². Depuis 2013, Québec Édition a donc emboîté le pas et invite dix éditeurs étrangers à venir visiter des maisons québécoises pour voir ce qui s'y publie et éventuellement qu'ils acquièrent les droits



HERVÉ FOULON

Malgré le chemin qu'il reste à parcourir, le regard d'Hervé Foulon sur le milieu du livre est plutôt positif. Il parle du dynamisme éditorial de plusieurs jeunes maisons et, surtout, du professionnalisme qui s'est grandement développé dans les quarante dernières années, entre autres grâce à l'exportation de notre littérature. Cela implique nécessairement une connaissance du marché dans lequel il faut réussir à faire sa place. Et puisque le livre, comme toute forme d'art, n'est pas un produit comme les autres, en ce sens que son rayonnement ne se situe pas seulement sur le plan de l'assouvissement d'un besoin, mais endosse plus largement une vocation d'échanges, de liens et de filiations, les bénéfices sont encore plus grands.

LES MISSIONS DE QUÉBEC ÉDITION

En 1986, est fondé le Comité d'éditeurs pour les salons et foires à l'étranger, qui plus tard prendra le nom de Québec Édition. Possédant un budget de fonctionnement distinct, tout en étant relié à l'ANEL, le comité s'occupe de la tâche non négligeable de la représentation internationale. Grâce à Québec Édition, les livres d'ici ont la chance de se faire voir un peu partout dans le monde, que ce soit par la vente d'ouvrages dans des salons européens ou encore par son travail pour favoriser la vente de droits. D'abord, le comité est chaque année présent à quatre salons du livre (Paris, Bruxelles, Genève, Montreuil) et deux foires (Francfort, Bologne) où il loue un stand collectif. Tous les éditeurs québécois et franco-canadiens peuvent y réserver un ou des espaces pour présenter leurs livres. Chacun des éditeurs est identifié et le comité offre aussi des tables de présentation par genre éditorial.

Au Salon du livre de Paris cette année, 1 500 titres d'une quarantaine d'éditeurs d'ici étaient exposés dans le stand de Québec Édition. En plus d'au moins une personne de la permanence de Québec Édition, des libraires de différentes régions du Québec étaient aussi du voyage afin d'informer et de conseiller le public. Il y a « les habitués » qui sont régulièrement engagés, mais le comité a aussi le souci de donner la chance à de nouveaux libraires de devenir, le temps de quelques jours, des ambassadeurs de notre littérature. Des auteurs s'engagent aussi dans l'aventure. Chacun des éditeurs peut inscrire des écrivains qui soit payent eux-mêmes leurs dépenses, soit répondent à des appels de

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

d'œuvres d'ici. Deux éditions montréalaises ont eu lieu jusqu'à ce jour et déjà on a pu mesurer les avantages d'une telle action : à chacun des événements, les droits d'une dizaine de titres québécois ont été acquis par des éditeurs étrangers. Plusieurs éditeurs qui connaissaient peu le Québec sont souvent impressionnés par la vivacité du milieu du livre au Québec. Pour le prochain Salon du livre de Montréal en novembre 2016, soixante-dix candidatures provenant d'une vingtaine de pays ont été soumises.

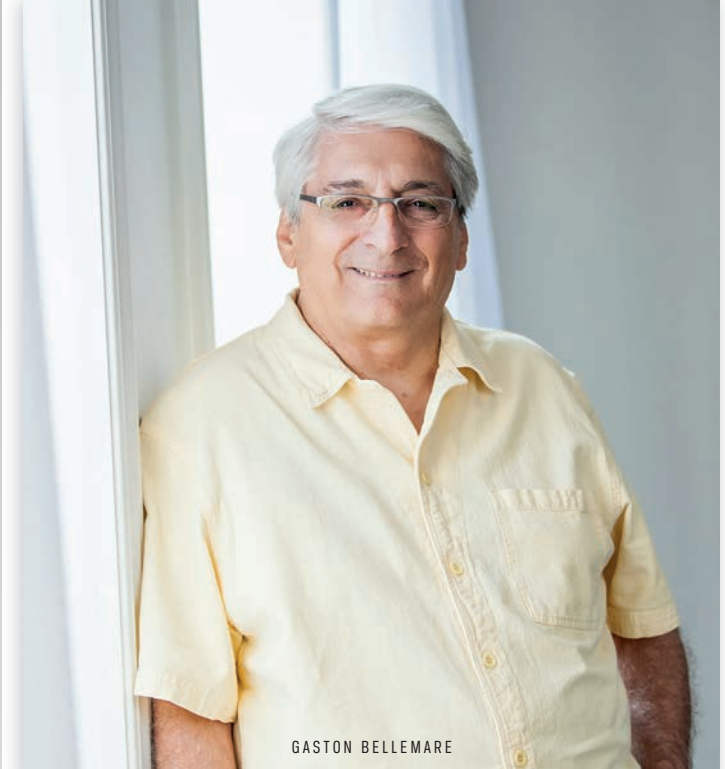
C'est intéressant parce que, nous à Québec Édition, on développe vraiment des liens avec plein de pays, on a vraiment un réseau de contacts qui s'élargit beaucoup, on peut donc accompagner les éditeurs dans leur développement d'affaires,

dit Karine Vachon en précisant que ce sont les éditeurs qui font le travail et que le comité agit, lui, à titre de facilitateur. À ce propos, des formations ou du mentorat personnalisés sont aussi offerts par Québec Édition aux éditeurs qui le souhaitent.

Des événements majeurs sont également déployés, comme l'a été la Foire du livre de Bruxelles en 2015 où le Québec avait alors été l'invité d'honneur. En plus d'un stand de vente de livres, le pavillon d'honneur comprenait une exposition et une scène d'animation. Ce fut un grand succès. Une quarantaine d'auteurs québécois s'y trouvaient, plusieurs éditeurs aussi. Cette année, l'impact réel de l'édition 2015 a pu être observé. La vente des livres fut de 30 % supérieure aux années antérieures à celle où le Québec avait été à l'honneur. L'expérience se répétera puisque le Québec sera l'invité de la Fête de la BD de Bruxelles à l'automne 2016³ et du Salon du livre de Genève en 2017.

LE DROIT D'AUTEUR EN PÉRIL

L'ANEL a participé, de concert avec l'UNEQ, à la fondation en 1997 de la société de gestion collective Copibec. Elle alterne annuellement avec l'UNEQ à la présidence de cette société qui s'occupe du respect des droits d'auteur. À ce sujet, un recul important a eu lieu sous le gouvernement Harper et, selon Gaston Bellemare, qui a été président



GASTON BELLEMARE

de l'ANEL de 2004 à 2008, puis de 2010 à 2012, et de Copibec de 2008 à 2013, la bataille est à refaire. Rappelons qu'en 2012, avec l'adoption de la *Loi sur le droit d'auteur*, le versement de droits par les établissements scolaires devenait facultatif⁴.

Merci au Québec de continuer à payer et de demander au monde scolaire de continuer à payer les droits de photocopies, dit Gaston Bellemare. Merde à l'Université Laval qui demande aux auteurs et aux éditeurs d'assumer une partie de son déficit de mauvaise gestion en ne payant plus de droits de photocopie et en photocopiant davantage.

C'est sous le mandat de M. Bellemare qu'un gain de 6 M \$ pour le livre et de 1 M \$ récurrent remis par la ministre de la Culture, M^{me} Christine St-Pierre, a été enregistré. Un montant de 5 M \$ a également été obtenu de Patrimoine canadien pour le programme national de traduction, bien qu'il ne soit pas accessible, déplore l'ANEL, aux ouvrages non littéraires. Aussi, le tarif des traducteurs a pu être augmenté de 14 cents à 18 cents le mot.

À la suite du Forum sur la littérature nationale organisée par l'ANEL, les Prix littéraires des enseignants, en collaboration avec l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF), ont été créés. Quatre prix sont remis par des professeurs à des auteurs jeunesse et à leurs éditeurs. Ces prix visent à promouvoir auprès des enseignants, qui ont un mandat éducatif et de transmission à l'égard des jeunes, les œuvres d'ici destinées aux 9 à 17 ans. On ne dira jamais assez l'importance que revêt le livre chez les enfants, et ce, dès le plus jeune âge.

LE LIVRE EN FORMAT NUMÉRIQUE

L'ANEL est également active dans les dossiers du numérique, un domaine où il n'y a pas si longtemps tout était à construire et qui est aujourd'hui encore assez fragmentaire. Elle a contribué en 2008 à la création de l'Entrepôt du livre numérique ANEL-De Marque et a fait le pont entre la firme privée De Marque, les éditeurs de livres numériques et les différents subventionneurs. Elle a joué un rôle de premier plan auprès du consortium des bibliothèques publiques Bibliopresto pour en arriver à une entente sur le prêt de livres numériques en bibliothèque. Elle a créé la SOGANEL, une société de gestion collective pour convenir des licences d'acquisition en matière de fichiers numériques entre maisons d'édition et bibliothèques. Ce projet a d'ailleurs servi d'inspiration à d'autres regroupements à l'étranger, notamment à Grenoble en France ou encore en Belgique.

KARINE VACHON



dossier

développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (communément appelée « loi du livre »), à la suite du dépôt du rapport Vaugeois en janvier dernier, sera un dossier à suivre. Sur ce point, l'ANEL est d'accord pour un renforcement de la loi, mais non pour une réouverture de celle-ci, et défend le point de vue selon lequel le livre numérique ne doit pas s'inscrire dans la loi.

Considérant le développement fort anarchique de ce marché, les mutations à prévoir du produit, l'arrivée probable d'acteurs éloignés de la chaîne du livre et tenant surtout compte du temps que le législateur aura pris pour réfléchir à l'actualisation de cette loi, soit pas loin de 35 ans, faire une place au livre numérique dans la Loi 51 serait aujourd'hui contreproductif, est-il écrit dans le mémoire produit par l'ANEL⁵.

Il faut par contre s'assurer que la loi est bel et bien respectée par tous et qu'il y a un accès à des données et à des statistiques plus fiables et pertinentes pour être en mesure d'appréhender le marché de meilleure façon et ainsi pouvoir mettre en action des stratégies appropriées.

ÊTRE AUX AGUETS

La présence de la littérature québécoise dans les salles de cours est également une priorité dans l'avenir de l'ANEL. Elle veut revendiquer un espace aussi important pour la littérature d'ici que pour l'histoire nationale, indissociable d'une certaine façon, et même faire en sorte que cela devienne un enjeu de la nouvelle politique culturelle du Québec. Elle désire travailler à maintenir la cohésion entre les acteurs de la chaîne du livre et collaborer avec les autres participants de la scène culturelle pour que les appuis financiers dans le secteur soient plus grands de la part des nouveaux joueurs qui en tirent aujourd'hui des revenus colossaux, comme les fournisseurs de service Internet, le GAFA (surnom des « géants du Web » constitué des premières lettres des quatre principaux géants — Google, Apple, Facebook, Amazon).

Bien des choses restent à faire dans le milieu du livre, mais à la veille de son 25^e anniversaire, l'ANEL semble plus forte et solidaire que jamais. Par ailleurs, on peut suivre ses multiples projets et développements en consultant entre autres la revue *Collections*, un périodique publié six fois par année⁶. L'ANEL est actuellement composée d'une communauté d'éditeurs dynamiques et a sans nul doute l'intention de continuer à être la digne représentante de ses membres sur les plans public et politique, à parler de liberté d'expression et de droits d'auteur et à œuvrer au développement d'une littérature nationale fière et forte.

1. *L'ANEL 20 ans au service des éditeurs d'ici*, ANEL, p. 7.
2. <http://quebecedition.qc.ca/fellowship/fellowships-dans-le-monde/> [consulté le 10 mai 2016].
3. http://quebecedition.qc.ca/missions-fiche-a-venir/?mission_id=5102 [consulté le 10 mai 2016].
4. Perron, Frédéric, « Projet de loi C-11 sur le droit d'auteur : ça change quoi ? », *Protégez-vous*, <http://www.protegez-vous.ca/technologie/c11-droit-auteur-change-quoi.html> [consulté le 7 mai 2016].
5. « L'ANEL et la révision de la loi 51 », <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/memoire-anel-final.pdf> [consulté le 7 mai 2016].
6. *Collections*, l'ANEL, <http://anel.qc.ca/dossiers/COLLECTIONS/> [consulté le 10 mai 2016].



NICOLE SAINT-JEAN

Plus loin dans le temps, en 2000, l'ANEL est à l'origine du programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres et c'est aussi à son initiative que tous les genres y sont devenus admissibles.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Selon Richard Prieur (voir photo dans l'éditorial de la page 3), l'enjeu central actuel reste la diffusion du livre québécois et franco-canadien, ici comme à l'étranger :

La production littéraire québécoise est de plus en plus riche, beaucoup de titres sont publiés annuellement dans une abondance de genres [...], mais on constate que cette qualité éditoriale demeure noyée dans une offre faisant une très large place au livre étranger, soutient M. Prieur. Et pourtant, le livre québécois connaît en moyenne un plus grand succès d'exemplaires vendus pour chaque titre publié. Il faut réussir à sortir de l'anonymat les titres et ouvrages qui ne connaissent pas le même succès.

Pour ce faire, une plus grande médiatisation est nécessaire. Toujours selon M. Prieur, « les médias traditionnels abandonnent littéralement la couverture du livre », c'est pourquoi il faut plutôt aller vers les nouvelles formes de communication, soit les réseaux sociaux, les blogues, etc. Il faut ensuite arriver à une commercialisation plus efficace à travers un réseau de librairies mieux informées de la production littéraire québécoise. Par exemple, les diffuseurs et les éditeurs auraient peut-être avantage à planifier une gestion différente de leur calendrier de publication. Finalement, les sommes investies dans la promotion et la publicité demeurent évidemment cruciales.

L'AVENIR

Comment l'avenir est-il envisagé par l'ANEL ? Pour sa présidente, Nicole Saint-Jean, « la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* en 2017 sera l'occasion de tenter de réparer les dommages que cette loi a faits depuis son adoption ». En plus de la poursuite de la diffusion et de la commercialisation du livre ici et à l'étranger, l'Association souhaite réfléchir à la pertinence d'un pied-à-terre administratif en sol européen. Le développement du marché électronique est aussi incontournable. La réactualisation prochaine de la Loi 51, *Loi sur le*

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES